

Antoine Lefébure

**CONVERSATIONS
SECRÈTES
SOUS
L'OCCUPATION**



Tallandier

CONVERSATIONS SECRÈTES
SOUS L'OCCUPATION

Du même auteur

L'Affaire Snowden, Paris, La Découverte, 2014.

Trésors photographiques de la Société de géographie, en collaboration, Paris, BNF/Glénat, 2007.

L'Amazonie disparue, Paris, La Découverte, 2005.

Explorateurs photographes. Territoires inconnus (1850-1930), Paris, La Découverte, 2003.

Havas, les arcanes du pouvoir, Paris, Grasset, 1992.

ANTOINE LEFÉBURE

CONVERSATIONS SECRÈTES
SOUS L'OCCUPATION

Tallandier

© Éditions Tallandier, 2018.
48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris
www.tallandier.com
ISBN : 979-10-210-3013-8

Introduction

Qu'est-ce qui peut motiver l'historien de la communication que je suis à s'intéresser à un sujet aussi débattu que celui de la Seconde Guerre mondiale ? Le rôle qu'ont joué le courrier et le téléphone dans la France occupée.

Après mon cursus d'histoire à la Sorbonne, j'ai entamé un parcours professionnel qui va de la grande aventure des radios libres au lancement de la télévision privée en France (Canal Plus), jusqu'au développement d'une des premières *web agency*. Je me suis également consacré à l'écriture de plusieurs livres ayant pour thème la naissance de la première agence de presse française (Havas), l'impact de la photographie dans la découverte de nouveaux territoires au XIX^e siècle, en passant récemment par l'affaire Snowden. J'ai abordé l'histoire des interceptions postales et des écoutes téléphoniques pendant la dernière guerre et ce, grâce au gouvernement Hollande qui a, en décembre 2015, décidé d'ouvrir aux chercheurs l'ensemble des archives les plus secrètes de la Seconde Guerre mondiale.

Une masse considérable de documents m'attendait : des milliers de lettres et d'interceptions téléphoniques

entre 1937 et 1945, produits de la surveillance de la III^e République et du régime de Vichy. Ce corpus qu'il m'a fallu consulter, classer, comparer, identifier et sélectionner m'a permis de reconstituer au plus près ce qu'était le quotidien des Français pendant cette période. Des instants de vie saisis dans leur spontanéité, leur maladresse, leur revendication que je tenais entre les mains et dont je prenais connaissance, non sans une certaine émotion. C'est la vie des Français que je reconstitue dans ce livre. Autant de témoignages empreints d'authenticité qui, selon le contexte, pourront nous faire sourire ou pleurer.

Miraculeusement réchappés de la destruction, ces documents se trouvent aujourd'hui éparpillés dans les cartons des Archives nationales, dans ceux de certaines Archives départementales, ainsi qu'au Service historique de la Défense. Les identifier, découvrir sous quelles cotes ils étaient conservés – pour ne pas dire dissimulés – procédait d'un minutieux et patient travail d'investigation.

Après avoir trié plus de 300 000 lettres, mon choix s'est porté sur un dixième d'entre elles environ, le reste présentant un contenu à caractère prosaïque, commercial ou technique limitant par trop leur intérêt. Puis une seconde sélection a été opérée à partir des 30 000 documents retenus où l'on trouvait en abondance impressions, appréciations et réactions, échos tragiques ou cocasses des événements marquants. La difficulté de la tâche consista alors à éviter de tomber dans l'anecdote, tout en conservant les témoignages qui paraissaient le mieux retracer les faits. Il va sans dire que j'assume la subjectivité d'un tel choix, lequel s'est déterminé à partir de ma propre perception de l'époque et de l'influence des travaux d'histo-

INTRODUCTION

riens tels que ceux d'Henry Rousso, de Pierre Laborie, de Robert Paxton ou de Jean-Pierre Azéma. Ils m'ont permis de prendre une distance critique de la masse d'archives constituées qu'il faut toujours considérer avec circonspection.

Quatre-vingt-dix pour cent des correspondances et conversations figurant dans cet ouvrage proviennent donc des archives du ministère de l'Intérieur et de celui de la Défense. Il existait également des témoignages intéressants dans les dossiers de l'administration militaire allemande en France, dans ceux du ministère des PTT et dans ceux du Commissariat général aux questions juives et des courriers conservés par le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC). J'ai aussi tiré grand profit des très riches archives du ministère de la Justice concernant les procès instruits contre les collaborateurs.

Resitués dans leur contexte, ils ont été sélectionnés et classés dans un souci de continuité chronologique et thématique, comme autant d'illustrations de la grande Histoire. Claude Lévi-Strauss affirme que l'histoire anecdotique « apprend plus et explique moins ». Espérons que ce recueil saura remplir son office.

Alors que les Français vivent le pire, l'État vichyssois, qui n'est plus qu'un gouvernement illégitime, fragilisé, dominé par l'occupant allemand, s'invente un moyen de contrôler la situation, un outil diabolique : le Service des contrôles techniques (SCT), chargé de surveiller les Français à travers leurs correspondances et leurs communications téléphoniques. Ce service ultrasecret de surveillance est créé afin de suivre, dans un premier temps, l'opinion publique. Mais, très vite, ce que révèlent

les interceptions conduit le gouvernement à en étendre l'usage à des fins policières comme identifier les dissidents, repérer les ennemis de l'État et faire la chasse aux juifs. Une organisation tentaculaire est mise en place, des milliers de personnes tenues au secret travaillent dans l'ombre pour fournir quotidiennement aux dirigeants des rapports sur ce qui se dit et se trame. Des hommes aussi retors que redoutables prennent la direction de ce service pour en faire une « machine de guerre » incroyable et très dangereuse pour ceux qui ont le malheur d'avoir été repérés, avec le risque d'être emprisonnés et envoyés dans les camps, d'où peu d'entre eux reviendront.

L'organisation paramilitaire doit beaucoup à la volonté de l'amiral Darlan, mais le vrai père de la surveillance généralisée s'appelle René Bousquet, jusque-là surtout connu comme organisateur de la rafle du Vél d'Hiv en 1942. Après une plongée dans les archives administratives et dans les enquêtes liées à son procès, j'ai trouvé les preuves qui démontrent qu'il est le grand organisateur du système de fichiers et d'interceptions au service du gouvernement de Vichy. Ce dispositif permettait bien plus efficacement que des dénonciations de cibler un résistant, de faire déporter un juif... Une simple mention dans un courrier qu'on croyait privé, un mot dans une conversation et le bureau du préfet saisissait la police, avec parfois des conséquences dramatiques. Cinq mille fonctionnaires opéraient dans le secret le plus absolu pour assurer une surveillance étroite de la zone libre.

Le régime autoritaire, voire tyrannique, de Vichy, au fur et à mesure qu'il sent qu'il perd du terrain auprès des Allemands, renforce les Contrôles techniques, exige

INTRODUCTION

des résultats. La machine tourne à plein régime contre les adversaires de « l'ordre nouveau ». Nous découvrons les contradictions au sein du pouvoir de Vichy, entre ceux qui souhaitent une victoire de l'Allemagne et ceux qui espèrent plus ou moins secrètement une victoire des Alliés. Nous assistons également aux tiraillements entre les politiques, soucieux de résultats immédiats, et les administrations qui jouent la montre et évitent de se compromettre en répondant avec trop de zèle aux ordres de Vichy et aux diktats des Allemands. Quand la perspective d'une victoire nazie s'éloigne, l'inertie se mue en résistance et la désobéissance en sabotage.

Ce Service des contrôles techniques n'a pas été assez pris en compte dans l'histoire de Vichy. Aujourd'hui, nous découvrons qu'il s'agissait d'une arme redoutable qui avait pour but de mener une politique d'exclusion des boucs émissaires, de surveillance et de répression de tout opposant au régime.

Paris, le 28 novembre 2017.

CHAPITRE PREMIER

L'interception des correspondances, une tradition française

« Dans un pays où l'Administration publique est déjà puissante, il naît peu d'idées, de désirs, de douleurs, il se rencontre peu d'intérêts et de passions qui ne viennent tôt ou tard se montrer à nu devant elle. En visitant ses archives, on n'acquiert pas seulement une notion très exacte de ses procédés, le pays tout entier se révèle. »

Alexis de TOCQUEVILLE,
L'Ancien Régime et la Révolution.

PREMIÈRES ÉCOUTES

Naissance du système d'interception

Si, tout au long de l'histoire de l'Occident, le pouvoir royal a estimé nécessaire de contrôler les correspon-

dances, c'est qu'il y a vu un moyen idéal de s'informer de « l'esprit public » et de déjouer d'éventuels complots susceptibles de mettre en cause son autorité, qu'il s'agisse de sujets frondeurs ou d'agents de gouvernements hostiles. C'est pourquoi la poste royale dès Louis XIII dispose d'une officine secrète chargée de sélectionner les missives à décacheter avant de les remettre discrètement en circulation, non sans avoir recopié les documents pouvant intéresser le pouvoir. Cette activité est masquée sous des dénominations sibyllines telles que « Cabinet noir », « Bureau du secret » ou encore « Bureau du dedans ». Comme tout ce qui touche aux « arcanes du pouvoir », ce bureau est financé sur les fonds secrets. Ce qui lui permet d'employer un personnel fidèle, motivé et bien équipé pour procéder à ce qu'on appelle, d'un charmant euphémisme, « l'art du ramollissement des cachets ».

Dès le début de la poste publique, Richelieu, puis Mazarin et Fouquet, puisent des informations dans les correspondances dites « suspectes ». Dès lors, huguenots, frondeurs et autres rebelles voient leurs messages régulièrement interceptés. Louvois confère au Cabinet noir un rôle exceptionnel et en fait ainsi un rouage indispensable du pouvoir, à tel point qu'on va jusqu'à ouvrir, sur ordre de Louis XIV, la correspondance de la famille royale. Saint-Simon dans ses *Mémoires*, tout comme Mme de Sévigné dans sa *Correspondance*, déplorent ce type de pratiques. Tous ceux qui tiennent à l'intégrité de leur correspondance, notamment les ambassadeurs, utilisent la cryptographie, science des écritures secrètes. Louvois doit alors faire appel à d'habiles déchiffreurs. Le plus

célèbre d'entre eux, Rossignol, donnera son nom à la clé passe-partout.

L'interception du courrier est dès lors considérée comme un des moyens permettant au souverain de pratiquer avec succès « l'art de gouverner ». Mazarin, dans son *Dictionnaire des politiciens*, recommande : « Il est bon, de temps en temps, d'intercepter les lettres de tes sujets, de les lire attentivement et de les renvoyer. »

On comprend aisément que les responsables du service royal de la poste soient toujours sélectionnés avec soin. Le roi mettra même plusieurs années à choisir celui de ses sujets à qui il attribuera cette activité stratégique. Les beaux-frères Pajot et Rouillé sont désignés pour tenir la concession de la Ferme des Postes. Ils y font d'ailleurs fortune et maintiennent leur activité pendant trois générations malgré les nombreuses offres de concurrents. Le secret de leur longévité : une extrême discrétion et une totale fidélité au monarque.

Un certain fatalisme règne à la cour quant à la pratique d'ouverture du courrier. Voltaire ironise en affirmant que le ministre « qui a le département des Postes n'a ouvert les lettres d'aucun particulier, sauf quand il a eu besoin de savoir ce qu'elles contenaient ». Certains s'indignent, tel le Dr Quesnay qui déclare « préférer dîner avec le bourreau qu'avec l'Intendant des Postes ». On retrouve, en 1789, dans de nombreux cahiers de doléances des États généraux des plaintes contre les violations de correspondances, symbole du despotisme royal. Mirabeau, devant l'Assemblée nationale, réclame des assurances quant à l'inviolabilité du courrier. Le budget du « travail secret », soit 300 000 livres par an, est supprimé, mais de

nombreuses municipalités continuent la pratique de surveillance pour démasquer les complots contre la nation.

L'Assemblée législative confirme, en janvier 1792, le principe du secret des correspondances. La crainte de menées contre-révolutionnaires et de complots royalistes fomentés avec le soutien des pays voisins amène cependant le nouveau pouvoir à transgresser cette loi en intensifiant le décachetage des missives, principalement celles en provenance de ou en partance pour l'étranger. En province, des comités de surveillance sont installés dans les bureaux postaux, contre la volonté des employés. Le Directoire établit un bureau central de contrôle des correspondances et le seul fait de recevoir une lettre d'un émigré peut mener en prison.

Napoléon se montre un utilisateur fidèle du Cabinet noir. Chaque matin, on lui remet un petit portefeuille de maroquin rouge au titre anodin de « Gazettes étrangères », mais qui contient le résultat des interceptions postales de la veille. L'Empereur est ainsi informé des pensées de ses ministres, de ses proches comme de ses adversaires. Son directeur des Postes, le fidèle Lavalette, est personnellement chargé de cette mission délicate.

Après une brève interruption, due à l'indignation d'Arago et des républicains de 1848, le Cabinet noir est reconstitué par Napoléon III. Par la suite, chaque gouvernement prendra comme habitude d'annoncer solennellement la « suppression du Cabinet noir », sans que l'opinion publique soit dupe. À juste titre d'ailleurs, car on ne connaît pas d'exemple de gouvernement français qui n'ait peu ou prou pratiqué l'ouverture des correspondances¹.

La France n'a cependant pas l'exclusivité de ce type d'activité. Dans son roman *Le Revizor*, Gogol met en scène un gouverneur bien ennuyé de devoir subir le contrôle d'un inspecteur. Pour savoir d'où vient la plainte qui motive cette visite, il lui faut la complicité du directeur des Postes :

– Écoutez, Ivan Kouzmitch, ne pourriez-vous pas, dans notre intérêt à tous... toutes les lettres qui arrivent à votre bureau et qui en partent... ne pourriez-vous pas, comprenez-vous... les décacheter un peu, et les... parcourir ? Nous pourrions ainsi savoir si l'une d'elles ne contiendrait pas, au lieu d'une simple correspondance, quelque plainte qui... Si ce n'est pas le cas, on pourrait les cacheter à nouveau ; du reste, on peut même remettre une lettre décachetée...

LE DIRECTEUR DES POSTES. – Je sais, je sais, vous ne m'apprendrez rien dans ce domaine. Je l'ai fait maintes fois, moins par prudence, du reste, que par pure curiosité ; oui, j'ai toujours une terrible envie de savoir ce qui se passe de nouveau dans le monde. Je vous dirai même que c'est la plus intéressante des lectures. On éprouve, à lire certaines lettres, une véritable jouissance ; il y a de ces passages... et pour ce qui est des renseignements, je vous l'assure, c'est mieux que la *Gazette de Moscou*.

Au XIX^e siècle, le Quai d'Orsay dispose d'un service voué à l'interception des télégrammes diplomatiques. Grâce à un décrypteur de génie, le commandant Bazeries, le ministère peut lire la plupart des correspondances diplomatiques, notamment allemandes, échangées lors des grandes crises internationales, telles la guerre russo-japonaise de 1904 ou la crise marocaine de 1905. Dans

le même temps, la direction de la Sûreté du ministère de l'Intérieur intercepte et décrypte régulièrement le courrier et les télégrammes des politiques suspects. L'activité de cet organisme sort de l'ombre au cours de plusieurs procès fameux : celui de Dreyfus et celui de Caillaux, ministre des Finances soupçonné de complicité avec l'Allemagne.

De 1914 à 1918, la surveillance s'organise

Contrairement à une légende tenace, ce ne sont pas les contraintes militaires imposées par le déclenchement de la guerre de 1914 qui ont amené le gouvernement à surveiller les correspondances. Au moment de l'ouverture au public du service télégraphique, la loi prise en novembre 1859 prévoit que les dépêches « de nature à compromettre la sécurité publique et les bonnes mœurs » doivent être communiquées au ministère de l'Intérieur, qui prendra la décision de saisie. Cette mesure impose une surveillance généralisée du trafic.

En 1899, les fraudes que révèle l'affaire Dreyfus conduisent le gouvernement à faire passer les activités de contre-espionnage des mains de l'armée à celles du ministère de l'Intérieur.

Le 6 janvier 1910, le président du Conseil rappelle l'obligation du contrôle au ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones par une note « confidentielle » ; il lui demande d'étendre cette mesure à tous les centres départementaux et aux centres régionaux en liaison avec l'étranger. Le 7 mars, le ministre des PTT répond que les instructions nécessaires ont été données et qu'un envoi hebdomadaire

sera assuré au ministère de l'Intérieur. Pour remplir cette obligation, ce dernier demande à tous les centres régionaux ayant des communications directes avec les pays frontaliers de faire transiter ce trafic par Paris où il sera examiné.

Dès la déclaration de guerre, une loi promulguée le 5 août 1914 décrète l'état de siège avec, entre autres mesures, l'instauration d'un contrôle des correspondances intérieures et extérieures sur tous supports par le 2^e bureau de l'armée. C'est un travail difficile qui suppose une armée de contrôleurs, puisque 4 millions de lettres et 2 millions de colis circulent chaque jour². Chaque commission fait face à un impressionnant flux de courrier, qu'il s'agisse de lettres de familles envoyées aux hommes mobilisés, le courrier montant, ou de lettres envoyées par les soldats, le courrier descendant.

Chaque année de guerre, il y eut environ 5,7 milliards d'objets transitant par la poste³.

L'acheminement du courrier vers les armées est organisé conjointement par le ministère des PTT et celui des Armées à partir de deux bureaux centraux : Melun pour la moitié nord du territoire et Moulins pour le Sud. Le général de brigade Girodet a « droit d'inspection technique », c'est-à-dire un droit d'ouverture sur le courrier.

Pour éviter la propagation d'informations sur les opérations militaires en cours, un retard de cinq jours, dit « retard systématique », est effectué sur toutes les correspondances. Vient ensuite l'étape du contrôle postal proprement dit.

Chaque mode de correspondance – courrier, télégramme, téléphone – dispose d'un organisme de contrôle

central et d'instances locales au niveau des chefs-lieux de département. Cette organisation incombe au ministre de la Guerre qui agit en liaison avec le président du Conseil et les ministres intéressés par la recherche de renseignements.

Plusieurs décrets secrets fixent sa mission. Pour ce qui concerne le contrôle postal, trois priorités sont fixées :

- 1) arrêter les correspondances susceptibles de contenir des informations nuisibles à la Défense nationale ;
- 2) détecter les correspondances clandestines ;
- 3) recueillir les renseignements utiles à la Défense nationale, y compris ceux qui permettent d'entraver le commerce ennemi.

Le travail des commissions est encadré par un ensemble de prescriptions destinées à faire face à toutes les situations : dans quel cas faut-il intercepter une lettre, en faire copie aux autorités concernées, la saisir ou la laisser rejoindre son destinataire ? Des fichiers d'individus et d'entreprises suspects sont établis, des laboratoires sont chargés du décryptage des documents codés, de la détection de courriers écrits à l'encre invisible... Instructions, fichiers et cachets de censure doivent être mis à l'abri dans un coffre-fort, les sanctions les plus rigoureuses étant prévues contre toute indiscretion du personnel. Le contrôle du courrier se fait par prélèvements de sacs de dépêche de manière aléatoire ou sur désignation du courrier d'un régiment à surveiller par le commandement. L'armée emploie le terme de « lecteur » et non pas celui de « censeur », et chacun d'entre eux doit lire 250 lettres par jour⁴.